

DEPARTEMENT
DE LA HAUTE-SAVOIE

COMMUNAUTE DE COMMUNES
PAYS DU MONT-BLANC

DECISION N°2023/18

Bureau communautaire du 13 février 2023

Objet : FINANCES – Demande de subvention DETR, bâtiment pôle technique

Auteur de l'acte : Jean-Marc PEILLEX, Président de la Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc

Le Président de la Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les délibérations n°2021/078 du 02 juin 2021 et n°2022/086 du 29 juin 2022 portant délégation du Conseil Communautaire au bureau,

Considérant que la Communauté de Communes du Pays du Mont-Blanc recherchait depuis des années à acquérir du foncier pour construire un bâtiment adapté aux services techniques,

Considérant que depuis le 29 décembre dernier, la CCPMB est propriétaire du terrain Benedetti sur lequel sera implanté le futur bâtiment du pôle technique,

Considérant que le permis de construire de ce bâtiment vient d'être délivré,

Vu la proposition du bureau communautaire de déposer un dossier de demande de subvention au titre de la DETR en inscrivant une dépense subventionnable à hauteur du plafond doit : 1 000 000€ HT et un montant de subvention sollicitée à hauteur de 20% soit 200 000€

DECIDE

Article 1 : De présenter un dossier de demande de subvention dans le cadre de la programmation DETR 2022 ;

S'engage à financer l'opération de la façon suivante (à hauteur du plafond de la dépense subventionnable) :

Autofinancement : 800 000€ HT

DETR : 200 000€

Article 2 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ampliation de la présente décision sera transmise à :

- Monsieur le Sous-préfet,
- Monsieur le Trésorier,

*En application de l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du conseil communautaire*

Fait à Passy, le 23 février 2023,



**Le Président,
Jean-Marc PEILLEX.**